

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD160

présenté par

M. Bays, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées

ARTICLE 40

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« article »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions précédemment adoptées à l'article 9.